

La Gazette

LE JOURNAL D'INFORMATION DE VOTRE COMMUNE

Zuydcootoise



Juillet
Août
2022

Agenda

JUILLET

Vendredi 22 juillet
à 21h
Salle Robert Merle
Cabaret

AOUT

Dimanche 14 août
à 9h
RDV point infos
Visite des épaves
de la plage

BRADERIE BROCANTE
Dimanche 17 Juillet 2022

ZUYDCOOTE
Rues de Valenciennes
Centrale, Bray-dunes et
Guynemer

INSCRIPTION
Zuydcootois
25 Juin 9h30 -11h

Extérieur
9 et 16 Juillet 9h30 -11h

5 EUROS LES 3 ML

Local :
16 Rue du Gal de GAULLE
ZUYDCOOTE

I.P.N.S

Zuydcoote
Soirée Cabaret

21h00

Show dance for ever
vendredi 22 juillet

salle Robert Merle
renseignements au
06.73.43.04.96

Permanences en Mairie

Permanence des Conciliateurs de Justice

Pas de permanence en été.
Prochaine date le lundi 5 septembre
sur rendez-vous au 03 28 29 90 00
Si besoin contactez le 03 28 61 52 44

Permanence du CCAS

Mme Béatrice LEMPEREUR, adjointe déléguée
aux affaires sociales et au logement assure
une permanence le mardi, sur rendez-vous
au 03 28 29 90 00

Permanence APA

(Allocation Personnalisée d'Autonomie)

Mercredi 3 août de 10h à 11h30,
sur rendez-vous au 03 28 29 90 00

Permanence de la Mission locale

Entreprendre Ensemble pour les - 25 ans

M. Laurent VILCOT.

Pas de permanence en été. Prochaine date
le mardi 6 septembre de 13h30 à 17h,
sur rendez-vous au 03 28 29 86 86

Permanence de la Mutuelle Just'

Les 15 juillet et 19 août,
sur rendez-vous au 03 28 29 90 00
Si besoin contactez le 03 74 02 00 85

Permanence de M. Paul CHRISTOPHE

Député de la circonscription

Contactez le bureau à Bourbourg
11, rue du Marché aux fruits au 06 62 64 50 59
pour prendre rendez-vous

PERMANENCE EN DEHORS DE ZUYDCOOTE

Mme LAGODZINSKI et Mme VANDERHAEGHE,
assistantes sociales, assurent le secteur de Zuyd-
coote aux lieux de permanences ci-dessous :

- à la mairie de Ghyvelde, 154 bis rue Nationale,
le mardi de 14h à 16h
- au CCAS de Bray-Dunes, 341 av du Gl de Gaulle,
le jeudi de 14h à 16h

Permanence de la Maison de l'emploi pour les + de 25 ans

341, rue du Général de Gaulle à Bray-Dunes
Tél. 03 28 29 96 20
Lundi : 13 h à 17 h 30 - Mardi : 13 h à 16 h 30
Mercredi : Fermeture
Jeudi : 13 h à 17 h 30 - Vendredi : 13 h à 16 h 30

Permanence d'Habitat du Nord

Chaque jeudi de 14 h à 17 h
Permanence à Saint-Pol-sur-Mer
Rue de la République,
Résidence Jean Bart, entrée S, appt 1
Tél. 08 11 71 59 59

Etat civil

Décès

4/06/22 Jean-Claude CHÂTELAIN (77 ans)



Zuydcootoises, Zuydcootois,

Cet été est l'occasion, comme chaque année, de profiter des événements festifs à Zuydcoote et, comme chaque année, j'ai l'occasion de rencontrer nombreux d'entre vous.

Au-delà de la tournée des plages, organisée par Zuydcoote Animations et le Syndicat des Dunes de Flandre, qui s'est déroulée au début du mois et qui a

rencontré un très beau succès, un karaoké est organisé le 13 juillet sur la place de la gare et ce dimanche 17 juillet seront organisés la traditionnelle fête « Zuydcôte à l'ancienne » ainsi que la brocante de la plage de l'association Judcoot'lussen.

Le week end suivant, Zuydcoote Animations nous proposera à nouveau une soirée cabaret concoctée par l'équipe « les insolites » d'Emmanuel Valloy.

Beaucoup de Zuydcootois félicitent la municipalité pour ce dynamisme et ces festivités. J'aimerais surtout renvoyer ces félicitations à tous les bénévoles qui ne comptent pas leur temps pour organiser, préparer et encadrer toutes ces manifestations.

A la rentrée, la Gazette évoluera pour devenir bimestrielle. En effet, la Gazette sera dorénavant publiée tous les 2 mois et sera distribuée au début des mois de septembre, novembre, janvier, mars, mai, juillet. Ce changement est principalement dû à un travail de fond sur la gazette porté par les élus afin de vous proposer une nouvelle Gazette axée sur des informations et des articles portant sur la vie de la commune et ainsi plus proches de vos attentes.

La rentrée sera également l'occasion d'envisager certains travaux de voirie. Sur le dernier trimestre 2022, il est prévu la rénovation des trottoirs dans le quartier des rues primevères, bleuets et tulipes et les travaux d'effacement de réseau de la partie nord de la rue de Roubaix sont en préparation.

Rendez vous à la rentrée et bonnes vacances à tous.

Florence VANHILLE
Maire de Zuydcoote
Vice-Présidente en charge du Tourisme
à la Communauté Urbaine de Dunkerque

Compte-rendu du Conseil Municipal

21 juin

AFFAIRES GENERALES**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 AVRIL 2022****FINANCES****APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021**

Le compte de gestion est l'état comptable réalisé en parallèle par le Trésor public, il est en tout point identique au compte administratif.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le compte administratif de la Commune fait l'état de :

- 1 372 429,84 € de recettes en fonctionnement
- 64 745,14 € de recettes en investissement
- 1 295 133,46 € de dépenses en fonctionnement
- 341 402,53 € de dépenses en investissement

A ces chiffres, s'ajoutent les excédents des exercices précédents :

- 348 535,59 € en fonctionnement
 - 389 433,69 € en investissement.
- La Commune termine l'année 2021 avec un budget excédentaire cumulé de 538 969,28 €

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat.

Sont prévues :

- 1 778 574,07 € de recettes en fonctionnement
- 204 374,80 € de recettes en investissement
- 1 352 742,10 € de dépenses en fonctionnement
- 141 618,50 € de dépenses en investissement.

FINANCES – ADMISSION EN NON-VALEUR

Admission en non-valeur de 271 € sur le compte 6542.

VIE ASSOCIATIVE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Fixation des montants des subventions aux associations comme suit :

- L'aigle Zuydcootois : 1 250 €
- Le courtil des simples : 400 €, soit une augmentation par rapport à l'octroi initial de 150 €
- Le lounge Zuydcoote : 250 €
- Zuydcoote Animations : 25 000 €, soit une augmentation par rapport à l'octroi initiale de 12 500 €.

INTERCOMMUNALITÉ PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA CRC

Présentation et prise acte du rapport de la Cour Régionale des Comptes concernant la gestion des délégations de service public du Kursaal et de la patinoire « Michel Raffoux ».

POINT INFO TOURISME

Rue de Wattlelos
Ouvert tous les jours
jusqu'au 4 septembre
de 10h à 13h et de 14h à 18h

POSTE DE SURVEILLANCE

Front de Mer
Ouvert tous les jours
jusqu'au 30 août
de 11h à 19h

SANITAIRE PLAGE

Rue de Wattlelos - Ouvert tous les jours jusqu'au 28 août

POINT LECTURE DE ZUYDCOOTE

114 rue du Général de Gaulle
(à côté de la Mairie)
Mardi 19 juillet et Mardi 16 août
de 16h à 18h

Camion MOBIL'OPTIQUE

Place de la gare
Vendredi 22 juillet de 14h à 16h30



Rentrée scolaire/Jeu 1^{er} septembre Inscription 2022-2023

Votre enfant fera sa première rentrée en maternelle ou en cours préparatoire à l'école de Zuydcoote en septembre 2022. La démarche d'inscription s'effectue en mairie pour accomplir les formalités administratives auprès de l'accueil de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Pensez à vous munir : du carnet de santé de l'enfant (ou la photocopie des vaccins), du livret de famille, d'un justificatif de domicile. Vous aurez besoin d'un certificat de radiation si l'enfant change d'école.



Voyage en Anjou



Du 20 au 23 juin, les élèves de CM1 et de CM2 sont partis de Zuydcoote à la découverte de l'Anjou en commençant par la visite de l'Abbaye de Fontevraud avant de se lancer dans l'aventure du Puy du Fou.

Pour le retour, ils ont pu apprécier le château d'Azay-le-Rideau ainsi que le château d'Angers.

Voile en mer

Les 7, 9 et 10 juin 2022, les CM2 de l'école de Zuydcoote sont partis à la découverte des sports nautiques. Ils ont eu la chance de s'initier au Funboat, de pratiquer le paddle et de faire un baptême en catamaran.

Ce fut pour beaucoup une première expérience, ils ont tous passé une superbe semaine.



Visite des épaves

Le 17 juin, les élèves de la classe de Madame SEIGNEURBIEUX ont visité les épaves de la plage de Zuydcoote avec Monsieur PRUVOST sous un magnifique temps. Prochaines visites des épaves ouvertes à tous le 16 juillet et le 14 août.



Kermesse de l'école





EN ROUTE VERS LA BONNE AVENTURE

Le week-end du 25 et du 26 juin, de nombreuses personnes ont pu s'échapper à la Ferme Nord pour partager de la joie autour de la musique, du cirque, du théâtre ainsi que l'art culinaire proposé par La Grande Marée.



STAGE AUTO-ÉCOLE

Le 1^{er} juin, 5 habitants de Zuydcoote ont participé à un stage de remise à niveau proposé par l'association APAHM afin notamment de connaître les nouveaux panneaux en circulation.



APPEL DU 18 JUIN

Dépôt d'une gerbe



Distance : 5.5 km
Durée : ± 2h
Dénivelé cumulé : 80m.

Le Balisage

L'itinéraire suit en partie les bornes point nœuds.

- Point de jonction (indiqués sur le plan)
- Prochaines directions



Panicaut Maritime

La dune MARCHAND

La dune Marchand, à l'Est de Dunkerque, sur le territoire de Zuydcoote et de Bray-Dunes fait partie des Dunes de Flandre.

Elle est la propriété du Conservatoire du Littoral mais c'est également la seule Réserve Naturelle classée « Réserve Naturelle Nationale » dans le département du Nord. C'est un milieu naturel diversifié qui évolue continuellement. On y retrouve plus de 400 espèces végétales où l'oyat et l'argousier sont prédominants.

Le panicaut maritime est la plante la plus emblématique des côtes françaises et en particulier des côtes sableuses comme nos dunes flamandes.

Elle régresse en raison de la surfréquentation des espaces dunaires et est aujourd'hui une espèce protégée. C'est pour cela que le Conservatoire du Littoral en a fait son emblème. Vous pouvez admirer cette vivace de juin à septembre.

Les Dunes de Flandre, Grand Site de France en projet, œuvre à la préservation, la mise en valeur et la gestion durable de ce patrimoine naturel.



Itinéraire

- Départ** au ponton situé au bout de la rue de Valenciennes, où une vue panoramique sur la plage ainsi que l'épave du Crested Eagle s'offre à vous (visible à marée basse).
- Remontez la rue de Valenciennes puis tournez à gauche rue de Wattrelos, là où se trouve un parking (bouée verte).
- Allez tout droit. Passez le point d'informations estival de Zuydcoote. A la chicane, suivez la borne qui vous indique le point nœud n°19.
- À la borne n°19, empruntez le chemin de gauche en direction de la borne n°16.
- À la borne n°16 tournez à gauche en direction de la borne n°15 (quelques mètres).
- À la borne n°15, prenez le chemin de droite qui vous emmène à la borne n°11.
- À la borne n°11, un panneau vous dirige vers un belvédère. Empruntez ce chemin (qui tourne à gauche) qui vous mènera la borne n°9. Descendez les escaliers du belvédère pour continuer votre chemin vers la borne n°9 (à 100m du belvédère). À la borne n°9, suivre le chemin vers la borne

- n°8 (Boyes vigilants : nombreux dénivelés et bornes par moment inutilisables). Suivez le chemin en direction de l'immeuble (500m).
- Dirigez vous vers la digue de mer de Bray-Dunes, à la borne n°8, où se trouve la plaque d'informations sur l'opération Dynamo.
- Faites demi-tour en face de la rampe à bateaux.
- Tout droit puis tournez à gauche et de suite à droite.
- Prenez la rue du large jusqu'au bout (environ 200 mètres), vous y verrez un renforcement (parking). Entrez à nouveau dans la dune à cet endroit.
- Suivez la borne n°10. Arrivez à ce point nœud, empruntez le chemin de gauche qui vous mènera à la borne n°14.
- À la borne n°14, accédez à un deuxième belvédère sur un blockhaus. Puis, descendez et suivez la borne n°18.
- À la borne n°18, suivez la borne n°17. Puis tournez à gauche en empruntant le chemin en direction de la borne n°19. Vous retrouvez le chemin emprunté au début du parcours. Suivez la borne n°20 pour arriver jusqu'au point d'informations de Zuydcoote

Ces petits gestes qui peuvent améliorer la qualité de notre environnement et du voisinage !

BALAYAGE ET VOIE PUBLIQUE

Les propriétaires et locataires (privés ou commerçants) sont tenus de balayer et nettoyer autant que besoin les trottoirs et caniveaux. Le désherbage doit être effectué. Devant notre porte, nous pouvons avoir des fleurs, arbustes ou tout simplement de l'herbe. Pour cette dernière, il suffit de la couper et de ne pas attendre qu'elle devienne envahissante. Quant aux fleurs et arbustes prenant des proportions trop importantes, et gênant le passage, ils doivent être arrachés.

LES CHIENS

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour enfants. Ramasser les déjections de votre chien est non seulement obligatoire, mais contribue à préserver la propreté de la commune. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe de 35 euros.

LES CHEVAUX

Le code de la route stipule que les pistes cyclables, les trottoirs sont interdits aux cavaliers. Avoir des chevaux dans notre village cela signifie que nous avons la chance d'être « encore » à la campagne mais cela n'exclut pas de respecter l'environnement et d'avoir les bons gestes de savoir vivre.

Il est également rappelé que la pratique de l'équitation est interdite sur la plage du 1^{er} avril au 30 octobre, à l'exception des éco-gardes.

DEPOTS SAUVAGES

Il est interdit d'effectuer des dépôts sauvages, sur la voie publique, de quelque nature que ce soit (cartons, objets, encombrants d'origine ménagère...).

DEPOTS DANS LES CORBEILLES PUBLIQUES

La commune bénéficie d'un ramassage régulier des ordures ménagères. Il est dommage de constater que les cor-

beilles publiques sont encore trop régulièrement remplies par les riverains. On y trouve tout et n'importe quoi (déchets ménagers, déchets verts, litière de chat, charbon de bois, pots de peinture, etc...). Respecter les règles d'usage est dans l'intérêt de tous.

LE BRUIT

Les beaux jours arrivent, vous avez envie de jardiner ! Vous êtes en vacances ! Pensez à ceux qui souhaitent se reposer et évitez les bruits intempestifs. Par respect pour le voisinage, **ne tondez pas vos pelouses à des moments mal choisis, comme le dimanche après-midi, par exemple.**

Rappel de notre arrêté municipal M 40/2016 – Réglementation sur le bruit en général qui peut être consulté en mairie.
Le rôle de chacun est indispensable pour que notre village reste accueillant où il fait bon vivre.



SCULPTURES SUR SABLES

Estacade
création par 2 artistes
21 juillet en journée

STAGES SAUVETEURS JUNIORS

Poste de secours
26 juillet de 14h à 17h
Inscriptions obligatoires
au 03 28 29 90 42
ou au 03 28 28 27 27



Pour ne pas être isolé cet été



Si vous êtes une personne âgée de plus de 65 ans ou une personne en situation de handicap, et ce quel que soit l'âge, pensez à vous inscrire sur le registre communal des personnes vulnérables en appelant en mairie au 03 28 29 90 00.

Résultats des élections législatives

12 juin 2022 - 1^{er} TOUR

Inscrits	1162
Votants	667
Nuls	2
Blancs	8
Exprimés	657
MAERTEN Eric / BUTEZ Vincent	
	17
LÉVECQ Guillaume / FLOURY Carole	
	5
CUVELIER Pierrette / BATAILLE Maxime	
	97
HEYMAN Philippine / CORDIEZ-PLOUY Daniel	
	96
GONZALEZ Pierre / ZONNEQUIN Maria	
	7
DESRAYAUD Sandrine / HAILLANT David	
	11
CHRISTOPHE Paul / MARLE Pierre	
	371
DEVOS Frédéric / ANDRIES Françoise	
	34
BÉAGUE Frédéric / BÉAGUE Rébecca	
	19
	657



19 JUIN 2022 - 2^{ème} TOUR

Inscrits	1162
Votants	609
Nuls	17
Blancs	23
Exprimés	569
CUVELIER Pierrette / BATAILLE Maxime	
	160
CHRISTOPHE Paul / MARLE Pierre	
	409
	569

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Santé publique France

Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous

RESTEZ AU FRAIS **BUVEZ DE L'EAU**

Évitez l'alcool
Mangez en quantité suffisante
Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit

Mouillez-vous le corps
Donnez et prenez des nouvelles de vos proches
Préférez des activités sans efforts

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit) meteo.fr • @santepublique

#COULEPASTONÉTÉ

juste pour une baignade interdite

DE BAISSER DANS LES RIVIÈRES, FLOUÉS ET GARDES EST POSSIBLE D'APRÈS QU'ON C'EST INTERDIT. NE TRAVAILLEZ LES LOISIRS DE BALNABLE AUTOMOBILES SUR PNEUS.

INFORME-TOI !

vnf

ON VOUS REÇOIT TOUS LES JOURS SAUF LE JEUDI

Privilégiez le rendez-vous avec votre compte ameli

Ouvert les matins de 8h15 à 12h15

Ouvert les après-midi de 13h15 à 17H

Uniquement sur rendez-vous

Scannez-moi ! Pour prendre rendez-vous sur votre compte ameli

Prenez rendez-vous :
- depuis votre compte ameli (accessible 24h/24 et 7j/7)
- par téléphone au 3646 (service gratuit + prix appel / Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 sans interruption)
- à l'accueil

Une question ? c'est rapide et simple, AméliBot répond à vos demandes via votre compte ameli

Suivez l'actualité de votre CPAM

@CpamFlandres

Assurance Maladie des Flandres

POINT DÉCHETS VERTS DANS VOTRE COMMUNE

Réservé uniquement aux déchets de jardin (tontes, tailles de haies/arbustes...).

Zuydcoote
118, rue du Général de Gaulle (derrière la Mairie)

Jours et horaires d'ouverture

► MARDI : de 14h à 17h
► SAMEDI : de 9h à 12h

Horaires des marées - Dunkerque

Calculé par le SHOM (Service Hydrographique et Océanographique de la Marine)

JUILLET 2022										
Date	Pleines mers						Basses mers			
	Heure h mn	haut. m	Coef	Heure h mn	haut. m	Coef	Heure h mn	haut. m	Heure h mn	haut. m
1 V	02 57	5,60	70	15 15	5,55	70	09 47	1,10	22 08	0,85
2 S	03 33	5,60	69	15 51	5,50	68	10 23	1,10	22 44	0,90
3 D	04 10	5,55	67	16 30	5,45	66	10 58	1,15	23 19	0,95
4 L	04 50	5,45	64	17 09	5,30	62	11 34	1,25	23 56	1,00
5 M	05 31	5,35	60	17 49	5,20	58	--	--	12 12	1,30
6 M	06 15	5,25	56	18 34	5,10	54	00 37	1,05	12 55	1,40
7 J	07 05	5,15	52	19 28	5,05	50	01 23	1,10	13 46	1,45
8 V	08 02	5,15	49	20 27	5,10	49	02 18	1,20	14 47	1,50
9 S	09 04	5,15	50	21 31	5,15	52	03 25	1,20	16 01	1,50
10 D	10 09	5,25	56	22 37	5,30	60	04 37	1,15	17 11	1,35
11 L	11 15	5,40	64	23 41	5,55	69	05 43	1,05	18 15	1,15
12 M	--	--	--	12 16	5,55	75	06 45	0,90	19 15	0,95
13 M	00 40	5,75	80	13 11	5,75	85	07 43	0,80	20 10	0,70
14 J	01 34	6,00	89	14 03	5,85	93	08 37	0,70	21 02	0,50
15 V	02 27	6,10	95	14 54	5,95	97	09 27	0,65	21 52	0,40
16 S	03 19	6,15	98	15 43	5,95	97	10 16	0,65	22 41	0,35
17 D	04 11	6,10	96	16 30	5,85	93	11 04	0,75	23 29	0,40
18 L	05 00	5,95	89	17 16	5,75	85	11 51	0,85	--	--
19 M	05 49	5,75	79	18 02	5,60	74	00 17	0,50	12 37	1,05
20 M	06 38	5,50	67	18 51	5,40	62	01 04	0,70	13 24	1,25
21 J	07 33	5,25	56	19 49	5,20	51	01 55	0,95	14 16	1,40
22 V	08 35	5,00	46	20 56	5,00	43	02 50	1,20	15 15	1,55
23 S	09 40	4,90	41	22 04	4,90	41	03 50	1,40	16 19	1,65
24 D	10 44	4,90	42	23 07	4,95	44	04 57	1,50	17 29	1,60
25 L	11 44	5,00	47	--	--	--	06 06	1,50	18 35	1,40
26 M	00 05	5,10	50	12 36	5,15	54	07 03	1,40	19 25	1,25
27 M	00 55	5,30	57	13 20	5,35	61	07 46	1,30	20 05	1,05
28 J	01 36	5,45	64	13 57	5,50	67	08 22	1,20	20 41	0,95
29 V	02 12	5,55	69	14 29	5,60	72	08 56	1,10	21 16	0,85
30 S	02 44	5,65	74	14 59	5,65	75	09 31	1,05	21 51	0,75
31 D	03 16	5,70	76	15 31	5,70	77	10 05	1,00	22 26	0,70

AOÛT 2022										
Date	Pleines mers						Basses mers			
	Heure h mn	haut. m	Coef	Heure h mn	haut. m	Coef	Heure h mn	haut. m	Heure h mn	haut. m
1 L	03 49	5,75	77	16 05	5,65	77	10 39	1,00	23 00	0,75
2 M	04 24	5,70	76	16 36	5,60	75	11 12	1,05	23 34	0,75
3 M	04 56	5,60	73	17 07	5,50	70	11 46	1,10	--	--
4 J	05 31	5,05	67	17 45	5,40	64	00 09	0,85	12 23	1,20
5 V	06 16	5,35	60	18 36	5,30	56	00 49	0,95	13 06	1,35
6 S	07 16	5,20	53	19 42	5,20	50	01 37	1,15	14 01	1,50
7 D	08 24	5,10	48	20 56	5,10	47	02 41	1,30	15 18	1,60
8 L	09 41	5,00	48	22 20	5,15	52	04 02	1,40	16 42	1,55
9 M	11 06	5,15	59	23 39	5,45	63	05 22	1,30	18 01	1,30
10 M	--	--	--	12 15	5,45	69	06 36	1,10	19 09	0,95
11 J	00 40	5,75	77	13 09	5,70	83	07 38	0,85	20 05	0,65
12 V	01 32	6,05	90	13 56	5,90	95	08 29	0,70	20 54	0,40
13 S	02 20	6,20	99	14 40	6,00	102	09 16	0,65	21 40	0,30
14 D	03 06	6,20	103	15 22	6,05	103	09 59	0,65	22 24	0,25
15 L	03 50	6,15	102	16 03	6,00	99	10 41	0,70	23 06	0,35
16 M	04 33	6,00	95	16 42	5,90	90	11 21	0,85	23 46	0,50
17 M	05 13	5,80	84	17 22	5,75	77	--	--	12 00	1,00
18 J	05 54	5,55	70	18 05	5,50	63	00 25	0,75	12 39	1,20
19 V	06 38	5,25	55	18 54	5,20	48	01 06	1,10	13 23	1,45
20 S	07 33	4,90	41	19 59	4,90	36	01 54	1,40	14 19	1,70
21 D	08 47	4,65	32	21 22	4,65	30	02 55	1,75	15 28	1,90
22 V	10 08	4,55	31	22 42	4,70	34	04 10	1,90	16 52	1,90
23 M	11 22	4,75	39	23 49	4,95	44	05 39	1,80	18 14	1,65
24 M	--	--	--	12 19	5,05	49	06 44	1,60	19 08	1,35
25 J	00 40	5,25	55	13 02	5,30	60	07 29	1,35	19 48	1,05
26 V	01 20	5,50	65	13 37	5,55	70	08 04	1,20	20 21	0,90
27 S	01 53	5,65	74	14 08	5,70	78	08 35	1,05	20 54	0,75
28 D	02 23	5,80	81	14 36	5,80	84	09 08	0,95	21 27	0,65
29 L	02 52	5,90	86	15 04	5,85	87	09 41	0,90	22 01	0,60
30 M	03 21	5,90	88	15 33	5,85	88	10 14	0,85	22 35	0,60
31 M	03 50	5,90	87	16 00	5,80	85	10 46	0,90	23 08	0,65

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Consulter les arrêtés sur le site de ZUYDCOOTE : www.zuydcoote.fr

M 50/2022 : Arrêté sens de circulation secteur plage : La rue de Valenciennes devient un sens unique du 15/06 au 1^{er}/09.

M 51/2022 : Arrêté de restriction de circulation rue de la Résistance Pour un branchement d'électricité du 27/06 au 11/07.

Besoin d'aide avec le numérique ?

Retrouvez votre
conseillère numérique,
dans votre mairie !

Sur rendez-vous - 03 28 29 90 00



Banquet des Aînés

La Municipalité, les Membres du Centre Communal d'Action Sociale et Zuydcoote Animations, ont le plaisir de vous inviter au banquet des Aînés qui se tiendra à l'Espace Robert Merle. Après 2 ans d'absence, venez profiter d'un après-midi cabaret dansant exceptionnel.

*Dimanche 16 octobre 2022
à partir de 12h30*



Conditions d'inscription :

- Avoir au minimum 60 ans dans l'année en cours,
- Être inscrit sur les listes électorales de Zuydcoote.

Participation :

- Chaque invité bénéficiant d'une invitation au titre de l'âge requis pourra inscrire gratuitement son ou sa conjoint(e),
- Chaque invité vivant seul(e) pourra se faire accompagner au banquet par une personne de son choix, moyennant le règlement du prix du repas.



COUPON RÉPONSE

Madame, Monsieur : _____

Adresse : _____

- Assistera/assisteront au banquet. Nombre de personnes : _____
- N'assistera/n'assisteront pas au banquet.
- Sera accompagné(e) d'une personne payante qui se nomme : _____

Pour une bonne organisation, veuillez retourner ce coupon en Mairie avant le 16 septembre 2022

Liste « Ensemble pour Zuydcoote »

Dans la dernière gazette, nous vous avons informé de la réception d'un recours au tribunal administratif formé par l'association ADELE qui souhaite obtenir l'annulation du permis d'aménager permettant à FonciFrance de créer le nouveau, et dernier, quartier de Zuydcoote.

Le 29 juin dernier, quelques jours après le dernier Conseil Municipal au cours duquel Madame le Maire a précisé à l'assemblée que le recours de l'ADELE n'était pas suspensif et n'empêchait pas l'aménageur de débiter les travaux, la commune a réceptionné un recours en « référé-suspension » de l'ADELE.

Cette procédure d'urgence, seule pouvant juridiquement empêcher FonciFrance de débiter ses travaux si elle aboutit, est à notre sens téléguidée.

Y aurait-il un lien avec la liste d'opposition si farouchement opposée à la réalisation de ce projet pourtant porté par le soutien démocratique lors de l'enquête publique durant laquelle 63% des observations formulées étaient favorables au projet ?

Les élus de l'opposition, pourtant élus de la commune, auraient-ils sollicité d'une association la mise en œuvre de multiples recours à l'encontre d'un projet de la commune au mépris de la participation citoyenne pourtant largement favorable à celui-ci ?

Nous n'avons pas de réponse à ces questions mais il est certain que la situation interroge notamment à la lumière de la chronologie des événements et ne prête pas à la confiance envers les élus d'opposition.

En effet, s'il est évident que l'ensemble des élus de la majorité sont associés aux réflexions portées sur le devenir de la commune, peut-on réellement nous reprocher de ne pas associer plus largement que dans le cadre des dispositions prévues par la loi les élus d'opposition alors que les événements nous permettent de craindre leurs démarches visant à empêcher la réalisation de projets d'intérêt général ?

En tout état de cause, s'agissant du référé-suspension reçu le 29 juin, une audience a eu lieu le mardi 12 juillet dernier au tribunal administratif de Lille.

La commune a été brillamment défendue et nous sommes confiants sur le fait que le juge reconnaitra la valeur de notre travail ainsi que celui de l'aménageur et confirmera l'absence de tout doute quant à la légalité de ce projet.

Toutefois, il est à savoir que même en cas de victoire, cela ne représentera qu'une première bataille dans le parcours juridique qui nous est opposé.

De fait, le recours initial ne sera lui jugé que dans de nombreux mois ce qui représente autant de retard pour les projets communaux mais également pour les futurs acquéreurs qui attendent déjà depuis plusieurs années.

Enfin, nous tenions également à féliciter Monsieur Paul CHRISTOPHE pour sa réélection à la fonction de Député. Son travail, son dévouement ainsi que son engagement en faveur du territoire ont été reconnus par l'ensemble des administrés de la 14^{ème} circonscription et notamment à Zuydcoote où il a recueilli 72% des voix.

Bravo à lui !

Liste « Un autre chemin pour Zuydcoote/ Notre village en transition

La majorité municipale affirme avoir découvert dans la presse début juin que l'ADELE avait déposé un recours contre le projet de lotissement. C'est faux : un courrier recommandé a été adressé par l'association en Mairie en mai, pour informer la commune de la démarche.

Ce n'est d'ailleurs pas un recours, mais trois, dont un amiable, qui ont été formulés.

La majorité nous dit également que les études sur l'équipement communal avancent. C'est une bonne nouvelle, car ces études ont démarré en 2018, et nous aimerions, en tant qu'élus, pouvoir partager avec vous les réflexions en cours.

La commune doit répondre à deux questions majeures : quelle est la dépense maximale que le budget municipal peut supporter pour un nouvel équipement ? Quelles sont les conditions de son financement ? Rien ne s'oppose à ce que soient étu-

diées et partagées deux ou trois hypothèses de travail.

37 % des personnes qui se sont exprimées lors de l'enquête publique sont contre le projet de lotissement tel qu'il est. Les points les plus critiqués : la consommation excessive de terres agricoles et la destruction de zones humides. Bâtitons un projet plus raisonnable, et il n'y aura plus d'opposition.

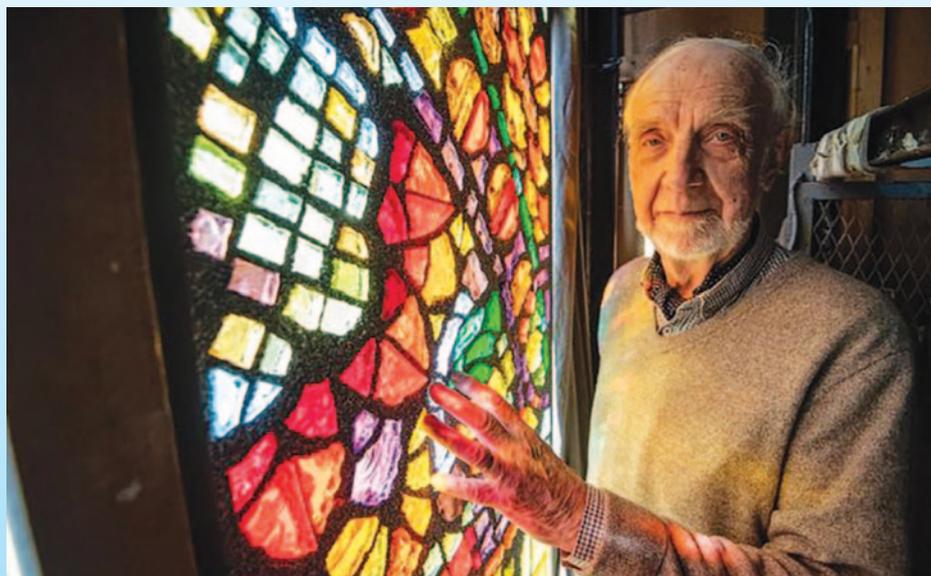
BoucheryFerynFinance@gmail.com

Facebook : unautrechemin pourZuydcoote



Jacques LOIRE, maître verrier d'exception

1970



Son travail et son investissement l'élèvent au titre de chevalier dans l'Ordre national du Mérite, en 1982 ; d'officier de l'Ordre des arts et des lettres, en 2001. Il a reçu la Légion d'honneur en 2008 et le titre de Maître d'art, par le ministère de la Culture en 2010. Bien que l'essentiel des commandes concerne l'art sacré, le maître verrier a aussi œuvré pour des banques, des mairies, des établissements scolaires ou la Chambre de commerce d'Eure-et-Loir. Durant toutes ces années, le vitrail a beaucoup changé. Il s'est ouvert aux grands formats du verre industriel et à des pratiques plus diversifiées comme le fusing, le thermoformage, la gravure et la sérigraphie.

C'est en 1970 que l'architecte Jean ROUSSEL conçoit la chapelle de l'Hôpital Vancauwenberghe de Zuydcoote et c'est l'artiste verrier Jacques LOIRE qui crée les vitraux de plusieurs dizaines de m².

Grand représentant de l'art du vitrail à Chartres, en France et dans le monde, Jacques LOIRE, ancien directeur des Ateliers Loire, à Lèves, est décédé le 29 juin 2021 à l'âge de 88 ans.

Né en 1932 à Chartres, il est le fils du fondateur des Ateliers Loire, Gabriel Loire. Très précoce, à l'âge de 20 ans, il aide son père en créant ses propres maquettes de vitraux. La passion du vitrail ne le quittera jamais.

En 1970, il succède à son père et dirige les Ateliers Loire. Puis, il confie à son tour la direction à ses deux fils, en 1991.

L'œuvre de Jacques LOIRE est reconnue en France et à l'international. Ses créations de vitraux pour le Japon, le Zimbabwe ou le Chili, ainsi que celles pour le Carmel de Champhol, l'église Notre-Dame de Pentecôte, à La Défense, et l'église Saint Denys à Vaucresson (Hauts-de-Seine), illustrent son immense talent.

Jacques LOIRE n'est pas seulement un artiste, il est un acteur du monde du vitrail. En 1960, il construit, avec son épouse, L'atelier Boussois, consacré à la création de vitraux réalisés avec les dalles de verre de couleur. Puis, il met au point et commercialise des éléments standards : des briques en dalle de verre et béton, baptisées les briques Loire. Il participe également à la création de la Galerie du Vitrail, que sa femme Micheline LOIRE ouvre en 1976.

L'artiste s'exprimait aussi par la peinture, la mosaïque et la sculpture notamment en verre collé. Il créa également du mobilier liturgique, des lustres et participa à de nombreuses expositions en France et à l'étranger.

A 88 ans, Jacques LOIRE était en pleine forme et avait de nombreux projets de vitraux à l'étude ou en cours de réalisation.

L'écho Républicain 30 06 2021

